



**PRÉFET
DU GERS**

Liberté
Égalité
Fraternité



GERS

Mensuel
Sécurité
Routière
32

Observatoire Départemental Sécurité Routière

Les chiffres du mois de septembre 2021

Sources : Gendarmerie Nationale et Sécurité Publique

		Evolution / sept 2020	
Tués	1		3
Blessés	9		6
Accidents corporels	9		6

Direction
Départementale
des Territoires
du Gers

Observatoire
Départemental
Sécurité
Routière

Coordonnées:

19, place du Foirail
BP 342
32 007 Auch Cedex
Tél: 05 62 61 46 46
Fax : 05 62 61 46 64

Accidents mortels 2021

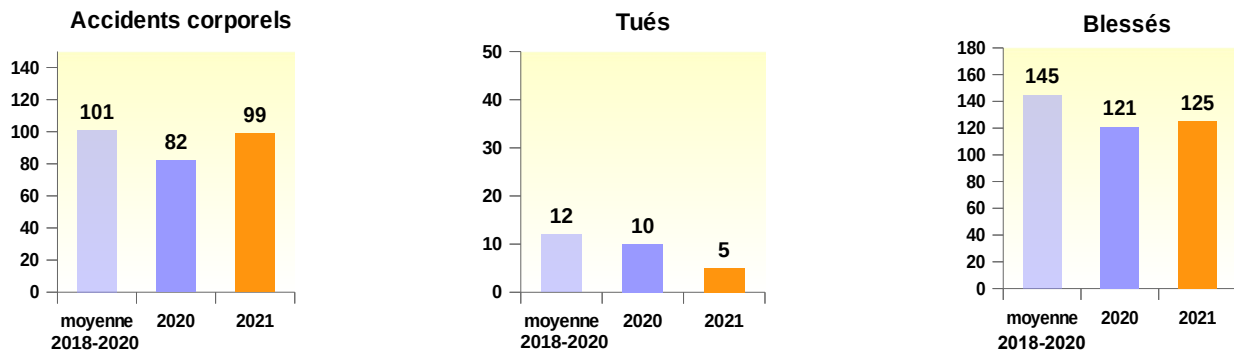


- du mois
- depuis le début de l'année

Le 25 septembre 2021
Lombez - RD 632
VL seul
1 tué - 85 ans - conducteur VL

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**

Les chiffres depuis le début de l'année



Les chiffres sur les 12 derniers mois

Bilan sur les 12 derniers mois	Accidents corporels	Tués	Blessés
Octobre 2020 – Septembre 2021	123	6	157
Octobre 2019 – Septembre 2020	122	13	164
Evolution	+ 1 %	- 54 %	- 4 %

Quelques conseils et rappels de prévention

Avec l'arrivée de l'automne et ses brusques changements climatiques (pluie, brouillard), il convient d'adapter sa conduite aux conditions de circulation.

Ne vous laissez pas surprendre :

Roulez en feux de croisement dès que la luminosité est insuffisante.

Par temps de pluie, réduisez votre vitesse.

Rappel, en cas de pluie, les vitesses maximales autorisées sont réduites à 110km/h sur autoroute, 100 km/h sur voie express, 80 km/h sur route.

La pluie rend la chaussée glissante, augmente les distances de freinage et réduit la visibilité.

Augmentez la distance qui vous sépare du véhicule vous précédant. En effet, par temps de pluie, l'adhérence est divisée par 10.

Allumez vos feux de croisement et, en cas de forte pluie, les feux arrières de brouillard.

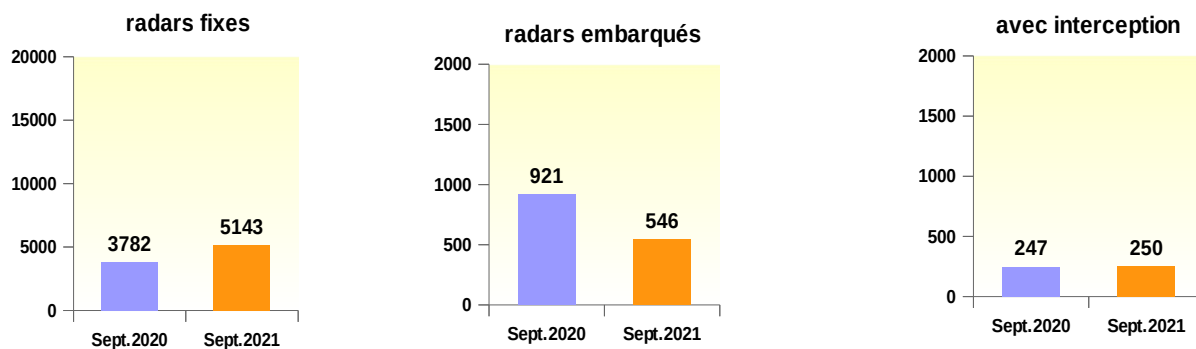
Par temps de brouillard, diminuez votre vitesse et allumez vos feux de croisement et antibrouillards. En cas de visibilité inférieure à 50 mètres, votre vitesse ne doit pas dépasser 50 km/h.

Prenez garde aux traversées de gibier, particulièrement fréquentes en automne.

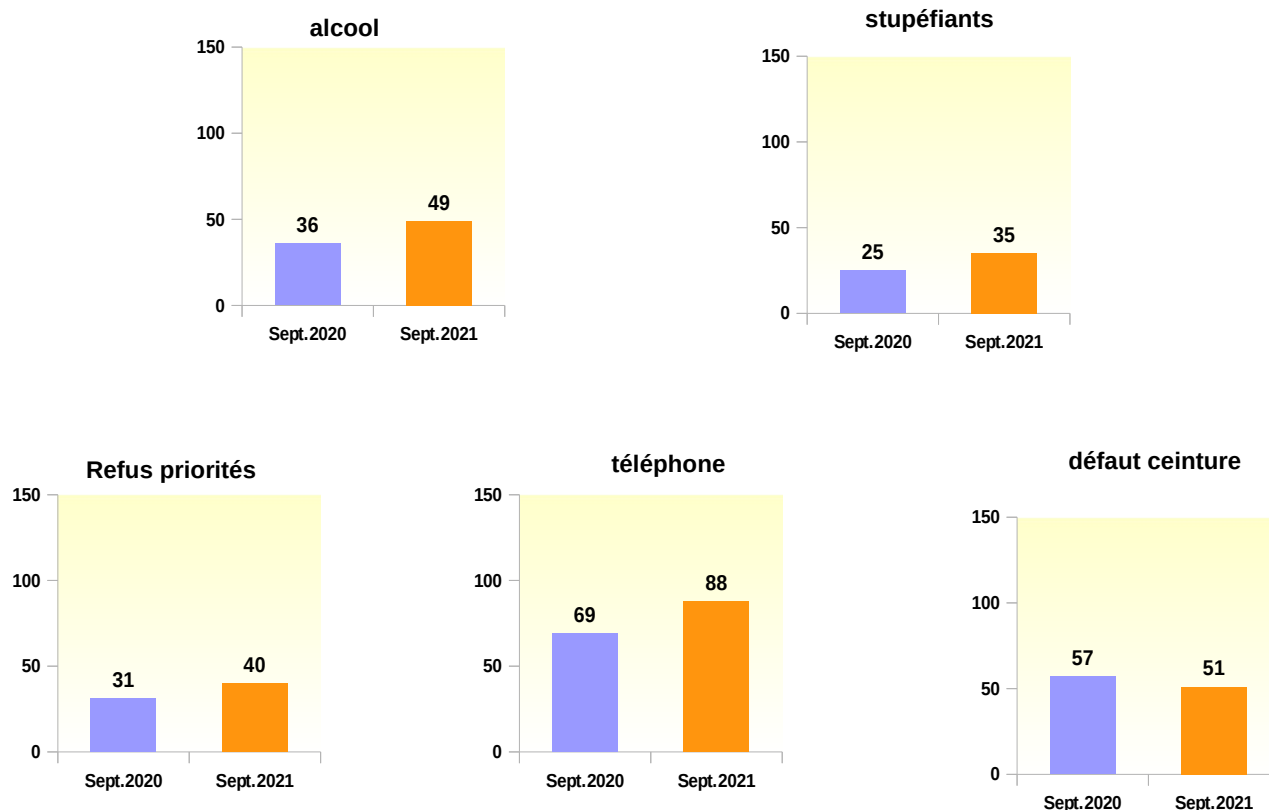
Soyez particulièrement vigilant si vous circulez à moto. Les motocyclistes sont, plus encore que les autres usagers de la route, exposés aux risques routiers liés aux mauvaises conditions météorologiques et aux traversées d'animaux sauvages.

Activités des forces de l'ordre – Septembre 2021

Contrôles vitesse (nombre d'infractions)



Autres contrôles (nombre d'infractions)



Réglementation – Sanctions

La circulation sans éclairage de nuit ou par visibilité insuffisante (brouillard, ...) pour les conducteurs de véhicules motorisés, est passible :

- d'une amende forfaitaire de 135 €
- d'un retrait de 4 points sur permis de conduire
- d'une suspension de 3 ans du permis de conduire

Le défaut de port du gilet de sécurité la nuit hors agglomération ou lorsque la visibilité est insuffisante pour les cyclistes est passible :

- d'une amende forfaitaire de 35 €